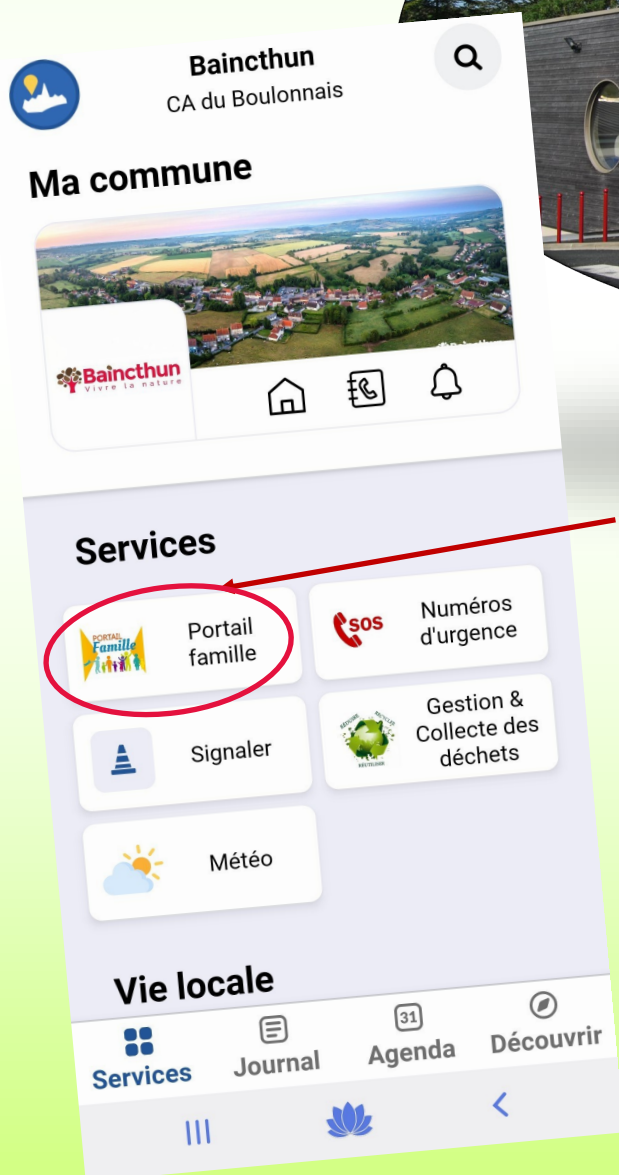




Le Guide Pratique Scolaire & Péri-scolaire

2026
2027



Retrouvez désormais le
PORTAIL FAMILLE sur
l'application INTRAMUROS
pour toutes vos réservations
en ligne (cantine, centre de
loisirs), les infos, les menus...



Edito



« L'éducation, notre priorité pour bien grandir »

Une nouvelle année scolaire s'ouvre pour les 137 élèves de notre école. Je souhaite à chacun d'entre eux une année riche en apprentissages, en découvertes et en moments partagés.

L'éducation demeure plus que jamais une priorité pour la municipalité. Au fil des années, nous poursuivons nos investissements afin d'offrir aux enfants les meilleures conditions pour apprendre, grandir et s'épanouir, dans un environnement accueillant, sûr et adapté à leurs besoins.

Cette rentrée est marquée par une nouveauté : l'adhésion de la commune au programme européen "Lait et fruits à l'école", soutenu par FranceAgriMer. Grâce à ce dispositif, des fruits seront proposés aux élèves quatre fois par semaine. Cette initiative contribue à leur faire découvrir de bonnes habitudes alimentaires et à les sensibiliser, dès le plus jeune âge, à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée.

Notre action en faveur de l'école repose également sur l'engagement quotidien des enseignants, des agents municipaux et de toutes celles et ceux qui participent à la vie scolaire et périscolaire. Je tiens à les remercier chaleureusement, ainsi que les familles, pour leur confiance et leur implication.

Au nom de l'équipe municipale, je souhaite à tous les élèves, à leurs parents et à l'ensemble de la communauté éducative une excellente année scolaire 2026-2027.

Le Maire,
Stéphane BOURGEOIS.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2026-2027

Cartes des zones de
vacances scolaires
A, B et C



2026				2027							
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
1 Ma Rentrée	1 Je	1 Di	1 Ma	1 Ve	1 Lu	1 Lu	1 Je	1 Sa	1 Ma	1 Je	1 Di
2 Me	2 Ve	2 Lu	2 Me	2 Sa	2 Ma	2 Ma	2 Ve	2 Di	2 Me	2 Ve	2 Lu
3 Je	3 Sa	3 Ma	3 Je	3 Di	3 Me	3 Me	3 Sa	3 Lu	3 Je	3 Sa	3 Ma
4 Ve	4 Di	4 Me	4 Ve	4 Lu	4 Je	4 Je	4 Di	4 Ma	4 Ve	4 Di	4 Me
5 Sa	5 Lu	5 Je	5 Sa	5 Ma	5 Ve	5 Ve	5 Lu	5 Me	5 Sa	5 Lu	5 Je
6 Di	6 Ma	6 Ve	6 Di	6 Me	6 Sa	6 Sa	6 Ma	6 Je	6 Di	6 Ma	6 Ve
7 Lu	7 Me	7 Sa	7 Lu	7 Je	7 Di	7 Di	7 Me	7 Ve	7 Lu	7 Me	7 Sa
8 Ma	8 Je	8 Di	8 Ma	8 Ve	8 Lu	8 Lu	8 Je	8 Sa	8 Ma	8 Je	8 Di
9 Me	9 Ve	9 Lu	9 Me	9 Sa	9 Ma	9 Ma	9 Ve	9 Di	9 Me	9 Ve	9 Lu
10 Je	10 Sa	10 Ma	10 Je	10 Di	10 Me	10 Me	10 Sa	10 Lu	10 Je	10 Sa	10 Ma
11 Ve	11 Di	11 Me	11 Ve	11 Lu	11 Je	11 Je	11 Di	11 Ma	11 Ve	11 Di	11 Me
12 Sa	12 Lu	12 Je	12 Sa	12 Ma	12 Ve	12 Ve	12 Lu	12 Me	12 Sa	12 Lu	12 Je
13 Di	13 Ma	13 Ve	13 Di	13 Me	13 Sa	13 Sa	13 Ma	13 Je	13 Di	13 Ma	13 Ve
14 Lu	14 Me	14 Sa	14 Lu	14 Je	14 Di	14 Di	14 Me	14 Ve	14 Lu	14 Me	14 Sa
15 Ma	15 Je	15 Di	15 Ma	15 Ve	15 Lu	15 Lu	15 Je	15 Sa	15 Ma	15 Je	15 Di
16 Me	16 Ve	16 Lu	16 Me	16 Sa	16 Ma	16 Ma	16 Ve	16 Di	16 Me	16 Ve	16 Lu
17 Je	17 Sa	17 Ma	17 Je	17 Di	17 Me	17 Me	17 Sa	17 Lu	17 Je	17 Sa	17 Ma
18 Ve	18 Di	18 Me	18 Ve	18 Lu	18 Je	18 Je	18 Di	18 Ma	18 Ve	18 Di	18 Me
19 Sa	19 Lu	19 Je	19 Sa	19 Ma	19 Ve	19 Ve	19 Lu	19 Me	19 Sa	19 Lu	19 Je
20 Di	20 Ma	20 Ve	20 Di	20 Me	20 Sa	20 Sa	20 Ma	20 Je	20 Di	20 Ma	20 Ve
21 Lu	21 Me	21 Sa	21 Lu	21 Je	21 Di	21 Di	21 Me	21 Ve	21 Lu	21 Me	21 Sa
22 Ma	22 Je	22 Di	22 Ma	22 Ve	22 Lu	22 Lu	22 Je	22 Sa	22 Ma	22 Je	22 Di
23 Je	23 Ve	23 Lu	23 Me	23 Sa	23 Ma	23 Ma	23 Ve	23 Di	23 Me	23 Ve	23 Lu
24 Me	24 Sa	24 Ma	24 Je	24 Di	24 Me	24 Me	24 Sa	24 Lu	24 Je	24 Sa	24 Ma
25 Ve	25 Di	25 Me	25 Ve	25 Lu	25 Je	25 Je	25 Di	25 Ma	25 Ve	25 Di	25 Me
26 Sa	26 Lu	26 Je	26 Sa	26 Ma	26 Ve	26 Ve	26 Lu	26 Me	26 Sa	26 Lu	26 Je
27 Di	27 Ma	27 Ve	27 Di	27 Me	27 Sa	27 Sa	27 Ma	27 Je	27 Di	27 Ma	27 Ve
28 Lu	28 Me	28 Sa	28 Lu	28 Je	28 Di	28 Di	28 Me	28 Ve	28 Lu	28 Me	28 Sa
29 Ma	29 Je	29 Di	29 Ma	29 Ve		29 Lu	29 Je	29 Sa	29 Ma	29 Je	29 Di
30 Me	30 Ve	30 Lu	30 Me	30 Sa		30 Ma	30 Ve	30 Di	30 Me	30 Ve	30 Lu
31 Sa		31 Je		31 Di		31 Me		31 Lu		31 Sa	31 Ma

► Les élèves ayant cours le samedi sont en vacances le samedi soir

► Les jours fériés sont indiqués en rouge

HORAIRES D'UNE SEMAINE TYPE

Planning hebdomadaire des services scolaires et périscolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi *	Jeudi	Vendredi
7h30 - 8h20	Garderie			Garderie	
8h20- 8h30	Accueil des enfants par les enseignants			Accueil des enfants par les enseignants	
8h30 - 11h30	Enseignement scolaire			Enseignement scolaire	
11h30 -12h30	Pause méridienne premier service (TPS au CP)			Pause méridienne premier service (TPS au CP)	
12h30 - 13h20	Pause méridienne deuxième service (CE1 au CM2)			Pause méridienne deuxième service (CE1 au CM2)	
13h20 - 13h30	Accueil des enfants par les enseignants			Accueil des enfants par les enseignants	
13h30 - 16h30	Enseignement scolaire			Enseignement scolaire	
16h30 - 17h30	Etude surveillée			Etude surveillée	
16h30 - 18h30	Garderie			Garderie	

* Retrouvez au dos de ce guide toutes les activités extrascolaires proposées dans la commune.

PRÉSENTATION DU PORTAIL CITOYEN

A partir du site de la commune www.baincthun.fr ou de l'application INTRA-MUROS, le portail citoyen sécurisé vous permet d'inscrire en quelques clics vos enfants pour les services périscolaires et extrascolaires (cantine, garderie et centre de loisirs), 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

Pour accéder à ce service sécurisé, la création d'un compte protégé par un mot de passe vous est nécessaire. Un courriel de confirmation valide l'ouverture de votre compte et vous donne accès à l'ensemble des téléservices.

Si besoin, un poste informatique est à votre disposition en mairie, vous pouvez également prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie pour créer votre dossier famille.

Le règlement de toutes les activités scolaires et périscolaires se fait obligatoirement par carte bancaire* à la réservation, par le biais d'un porte-monnaie électronique, sur le portail citoyen, plus aucune facture ne sera transmise par courrier.

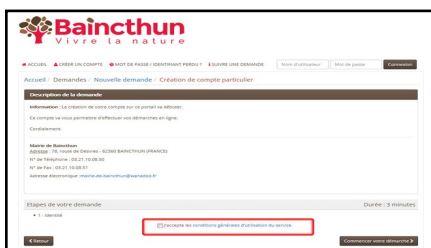
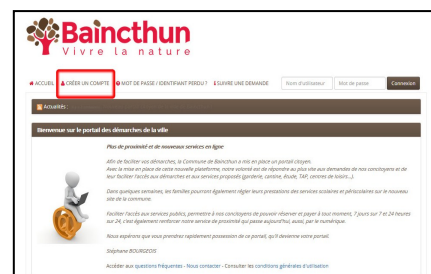
Il est donc indispensable que votre dossier soit saisi et complet pour l'ouverture des paiements en ligne.

Nous vous invitons donc à vous rendre dès à présent sur ce portail et à ouvrir votre compte.

**Pour les usagers ne possédant pas de carte bancaire, l'alimentation de ce porte-monnaie électronique pourra se faire en mairie par chèque établi à l'ordre de la « Régie jeunesse - activités péri et extra scolaires - Baincthun » ou par versement numéraire.*

Guide d'utilisation du Portail Citoyen

Pour créer un compte citoyen, il suffit de se rendre sur le site www.baincthun.fr, rubrique démarches en ligne, accéder au Portail citoyen puis cliquer sur « **Créer un compte** »

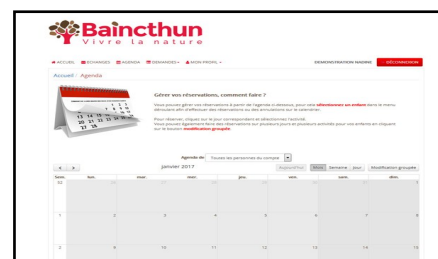


Ensuite, il vous suffit de cocher « **J'accepte les conditions générales d'utilisation du service** », puis de cliquer sur « **Commencer votre démarche** ».

Puis, une fois l'ensemble des champs du formulaire rempli et les caractères de l'image copiés, cliquez sur "suivant".

A la fin de la procédure de création, un mail vous est envoyé à l'adresse mail que vous avez indiquée. Il **sous suffit de cliquer sur le lien pour activer votre compte, sous un délai de 24 h.**

Grâce à vos identifiants, vous pouvez effectuer vos réservations en ligne sur l'agenda de votre ou de vos enfant(s).



A noter : un guide complet des services en ligne est disponible en mairie sur simple demande.

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est accessible à tous les enfants des classes maternelles et primaires sous réserve de s'inscrire et d'accepter le règlement intérieur.

Inscriptions

Toutes les inscriptions (restauration scolaire, garderie) se font directement sur le **PORTAIL CITOYEN** après avoir préalablement **créé le dossier de chaque enfant** et fourni toutes les pièces justificatives.

(voir présentation du portail citoyen)



Au vu de la nouvelle organisation du service de cantine, il est demandé aux parents de bien vouloir inscrire les enfants sur le portail citoyen le MARDI AVANT MINUIT pour la semaine suivante.

Les inscriptions (ou annulations) de dernière minute seront encore possibles au plus tard 2 jours ouvrés scolaires avant le jour souhaité à 24 h :

- le lundi : au plus tard le jeudi précédent avant 24 h
- le mardi : le vendredi précédent avant 24 h
- le jeudi : le lundi précédent avant 24 h
- le vendredi : le mardi précédent avant 24 h

En cas d'URGENCE, vous pouvez contacter la mairie au 03.21.10.08.50 afin de procéder à une inscription exceptionnelle (le menu du jour ne sera pas garanti).



Les inscriptions sont également possibles en mairie sur le poste informatique prévu à cet effet dans les délais indiqués ci-dessus sur le portail citoyen.

A noter :

Il n'y a pas de service de garderie pendant la pause méridienne.

Toute absence non excusée dans les délais indiqués ci-dessus sera sanctionnée par la facturation du repas préalablement réservé.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur concerne le fonctionnement de l'accueil périscolaire, géré par la commune. Celui-ci regroupe le service restauration et la garderie.

Toute inscription à l'accueil périscolaire engendre, de ce fait, l'adhésion totale au présent règlement.

Règlement spécifique à chaque temps d'accueil

□ Restauration scolaire

➤ Jours et heures d'ouverture

La restauration scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les enfants sont pris en charge par le personnel encadrant, conformément à la législation en vigueur, de 11 h 30 à 13 h 20.

En cas d'urgence, le service restauration scolaire est joignable au **03.21.33.98.65**.

➤ Accès au restaurant

Les seules personnes autorisées à pénétrer dans le local du restaurant scolaire, à l'occasion des repas, s'énumèrent comme suit :

- les membres du Conseil Municipal de Baincthun
- le personnel communal et scolaire
- les enfants de l'école de la Pâturèle
- le personnel de la société de restauration qui fournit les repas
- les personnes appelées à des opérations d'entretien et de contrôle.



Garderie matin ou soir		Repas		Etude surveillée
QF inférieur à 617€	QF supérieur à 617€	Baincthunois	Extérieurs	
1,10 € / h	1,20 € / h	4,20 €	4,60 €	2.50 € / h

TARIFICATION

*QF = quotient familial de la caisse d'allocations familiales

A noter : Ce tarif est un tarif horaire pour lequel toute heure commencée est due.

LE REGLEMENT INTERIEUR

□ Garderie

➤ **Les garderies du matin et du soir** se déroulent dans la salle dédiée de l'école de la Pâturée.

- le matin : activités libres de 7 h 30 à 8 h 20
- le midi : pause méridienne : cantine sur deux services et temps de garderie (réservé aux enfants inscrits à la cantine)
- le soir à 16 h 30 : prise en charge des enfants par le personnel communal qui les oriente vers la garderie.

En début de garderie, une liste des enfants sera préparée par la personne qui assure la surveillance, cette liste fera l'objet d'une mise à jour dès que l'enfant quittera l'établissement.

➤ **Le passage aux toilettes pour les enfants de la garderie**

- un passage aux toilettes sera établi avant l'entrée en garderie à 16 h 30
- un deuxième passage avant le changement de rotation du personnel sera effectué à 17 h 30
- pour se rendre aux toilettes, tout enfant sera obligatoirement accompagné d'un membre du personnel qui restera à la porte jusqu'à la sortie de celui-ci.

Il est demandé aux familles d'accompagner et de venir chercher leur(s) enfant(s) dans l'enceinte de l'école, d'émarguer le registre de présence et de respecter les horaires fixés. Il est formellement interdit de quitter les lieux sans en avertir la personne qui en assure la surveillance.

Il est rappelé aux parents que le portail sécurisé doit être obligatoirement refermé après chaque entrée ou sortie de l'établissement.

En cas d'urgence, le service garderie est joignable au 06 30 48 74 71.



□ Etude surveillée

L'étude surveillée se déroule dans les salles de classe de l'école.

* le lundi et le jeudi : de 16 h 30 à 17 h 30

Elle concerne les élèves scolarisés du CP au CM2. Groupe limité à 15 élèves maximum.

Les inscriptions ont lieu à l'école auprès des enseignants.



Un exemplaire du présent guide périscolaire est tenu à la disposition de tout demandeur auprès du secrétariat de la mairie ou sur le site de la commune : www.baincthun.fr

LE REGLEMENT INTERIEUR

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre, afin de faire régner une ambiance agréable.

Discipline

□ Rôle et obligations :

➤ de l'enfant

- L'enfant doit respect et obéissance au personnel encadrant.
- Il doit respecter les locaux et le matériel dont il profite. Toute dégradation volontaire fera l'objet d'une facturation aux familles.
- Il lui est interdit d'introduire tout objet personnel

L'usage du téléphone portable quelle que soit sa forme est strictement interdit.

En cas d'utilisation de matériel non autorisé, l'élève encourt des sanctions disciplinaires et le matériel introduit sans autorisation sera saisi par le personnel municipal et déposé en Mairie.

Les heures de repas représentent un apprentissage des rapports avec ses semblables, du savoir-vivre, du respect des aliments, du matériel et des installations.

L'enfant aide, le cas échéant, le camarade plus malhabile par exemple, plus jeune, handicapé et participe à ce temps de vivre ensemble.

➤ du personnel encadrant

- Élément déterminant du bon déroulement de l'accueil périscolaire, le personnel adopte une attitude d'accueil, d'écoute et d'attention à chaque enfant.
- Il procède au pointage nominatif des enfants qui est ensuite communiqué au service comptabilité de la mairie.
- Il ne tolère aucun gaspillage.
- Il doit garder son sang-froid en toute circonstance, et se tenir prêt à prendre les mesures utiles, notamment en cas d'incendie.

➤ des parents

Les parents, responsables de leur enfant, doivent l'amener à une attitude conforme à celle décrite ci-dessus.

Ils doivent consigner, dans le dossier enfant saisi sur le portail citoyen, les restrictions d'ordre médical, à respecter pour le repas de leur enfant (allergie, PAI, etc.)

Cette disposition exceptionnelle ne constitue pas un engagement pour la commune de consentir à cette demande.

Il est dans l'obligation des parents de prévenir un membre du personnel de l'école en cas de maladie de l'enfant.

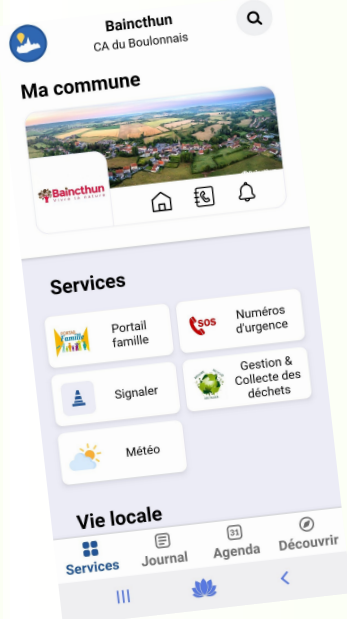
L'attention des parents est attirée sur le fait que l'attitude d'un enfant peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

✿ MESURES D'ORDRES

En cas d'indiscipline, écart de langage, insolence ou mauvaise attitude évidente, la commune se réserve le droit d'user des sanctions : avertissement écrit, renvoi temporaire et renvoi définitif si l'enfant persiste négativement. Les mesures de renvoi seront signifiées aux familles par courrier avec accusé de réception.

LES ACTIVITES ENFANTS PROPOSEES DANS LA COMMUNE.....

Nouvelles Activités



Retrouvez toutes les activités Enfants ou Adultes sur l'application INTRAMUROS BAINCTHUN (Rubrique Vie locale)



ESCRIME Sportive ou Artistique

Le Mardi de 17 h 30 à 20 h 30
(à partir de 6 ans)

Contact au 06 12 99 06 78
mail : atelierauxmillearmes@outlook.fr



ECOLE DE RUGBY

Le Samedi (de 5 à 16 ans)
Contact au 06 82 47 30 60

mail : resp-edr@rcboulonnais.com
Site : rcboulonnais.fr



DECOUVERTE DU THEATRE INITIATION MUSICALE TRAVAIL AUTOUR DU LIVRE

L'équipe pédagogique et nos partenaires
En lien avec le déroulement
du programme scolaire.



BAINCTHUN DANSE

Lundi ou Mercredi (suivant les âges)
Salle Rigail

Contact au 07 83 56 21 75
mail : Baincthundanse@gmail.com



ACTIVITES PARENTS - ENFANTS

Chaque premier mardi du mois
De 16 h 30 à 17 h 30

Contact : mairie au 03 21 10 08 50
mail : mairie@baincthun.fr
Site : www.baincthun.fr



CENTRE DE LOISIRS

Chaque vacances scolaires (sauf Noël)

Contact : mairie au 03 21 10 08 50
mail : mairie@baincthun.fr
Site : www.baincthun.fr